

**CONCOURS SUR ÉPREUVES D'ADMISSION  
A L'ÉCOLE DES OFFICIERS DE LA GENDARMERIE NATIONALE  
EN QUALITÉ D'OFFICIERS DU CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA GENDARMERIE NATIONALE**

Ouvert aux militaires non officiers et aux fonctionnaires de catégorie B, réunissant en cette qualité au moins trois ans de service, militaire ou civil, titulaires d'un diplôme de fin de second cycle de l'enseignement secondaire général, technologique ou professionnel ou titre reconnu équivalent, d'un autre titre ou diplôme homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau IV (ancienne nomenclature) et au moins de niveau 4 (nouvelle nomenclature) du décret du 08 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles ou d'un titre professionnel dont la liste est établie par arrêté du ministre de l'intérieur.

-----  
- OCTA SD/CAT . B -

SESSION 2021

**ÉPREUVE DE CULTURE GÉNÉRALE**

**(Durée : 04 heures – Coefficient : 5 – Note éliminatoire < 5/20)**

« Pensez-vous que la loyauté d'un militaire doit aller au pays, au peuple ou à l'état ? »